

Système d'échange local (SEL) : Une monnaie, mais différente.



Marre de l'euro ! Marre de l'argent géré par des banques qui spéculent ! Marre d'en être dépendant ! En réaction à ce ras-le-bol, des citoyens ont inventé une monnaie alternative, dont la particularité est de fonctionner... sans argent. Première d'une série de quatre analyses sur les systèmes d'échange local (SEL), cette analyse présente le système ainsi que son fonctionnement et ses implications sur les mécanismes de la monnaie.

Introduction

Le SEL fait partie des monnaies alternatives. Celles-ci ont pour caractéristique de fonctionner parallèlement à la monnaie officielle ou conventionnelle, au sein d'un groupe de personnes, d'une ville ou d'une région. Les monnaies alternatives peuvent revêtir des formes très diverses et chacune tente, à sa manière, d'apporter des solutions aux problèmes qu'engendre la monnaie officielle : l'inflation, l'anonymat des échanges, la délocalisation de l'économie vers les grandes villes... Parmi ces monnaies, le SEL occupe une place particulière, car il s'agit du système qui s'éloigne le plus de la conception que nous avons d'une monnaie. Organisé en groupes de petite taille, c'est aussi le système qui fonctionne le plus simplement, d'un point de vue technique. En voici une première présentation.

Historique et état des lieux

Le SEL, arrivé en France en 1994, s'inspire directement d'un système inventé au Canada, le *Local Exchange Trading System* (LETS). L'idée est assez simple : organiser un système d'échange de biens et de services entre les participants, un peu comme le troc, mais un troc amélioré et plus pratique. L'objectif à l'origine de cette initiative¹ était de pallier les effets de la crise, dans une région particulièrement touchée par celle-ci. L'arrivée en Belgique francophone se fait quant à elle en 1996 avec la création du BruSEL². Ce système a, depuis lors, connu une évolution très rapide puisqu'aujourd'hui on compte pas moins de 416 SEL en France³ et 55 en Belgique francophone⁴.

Des modèles équivalents aux SEL existent en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis sous la dénomination de « banques du temps ». Il existe aussi, sous la dénomination « LETS », comme au Canada, des équivalents de nos SEL en Flandre, mais ceux-ci sont davantage inspirés par le mouvement anglo-saxon, dont les orientations diffèrent sensiblement sur des aspects à la fois techniques et idéologiques. Nous ne les inclurons donc pas dans cette étude.

¹ Les objectifs actuels du SEL seront détaillés dans une analyse distincte.

² SIMONSON M., (2006), *Étude d'un système d'échange de services sans argent*, Mémoire de sociologie. Promoteur : BASTENIER A., Université Catholique de Louvain, Département des sciences politiques et sociales.

³ <http://www.selidaire.org/>

⁴ <http://www.sel-lets.be/>

Comment ça marche ?

Le SEL est donc un instrument d'échange de biens et de services au sein d'une communauté d'adhérents. C'est cette communauté qui définit les « contours » du SEL puisqu'il faut être adhérent pour y participer. Le SEL reste aussi localisé dans un espace, souvent celui d'une commune (p. ex., SEL à Amay), d'une ville (p. ex., BruSEL), ou d'un territoire plus grand (p. ex., SEL « Coup d'pouce » couvrant Villers-la-Ville, Sombreffe, Chastre, Court-St-Etienne et L.-L.-N.).

Les adhérents pratiquent l'échange au moyen d'une unité de compte interne – une « Fleur », un « Bonheur », un « Truc » ou encore un « Nœud » – et c'est via cette unité que se fixe le prix des biens et services qui sont échangés. Afin que tout le monde sache ce qui peut être échangé, chacun établit, au préalable, une liste des biens et services qu'il est prêt à offrir ou désire recevoir. Les personnes prennent contact les unes avec les autres, fixent le prix (nous verrons comment) et réalisent l'échange. Chaque participant dispose d'un compte géré par le SEL. Comme il n'y a pas de billets ni de pièces, chacun communique au SEL l'opération qui a été réalisée, avec, pour effet, le débit ou le crédit du nombre correspondant de Trucs ou de Nœuds. En pratique, plusieurs cas de figure existent. Souvent, les adhérents ont des bons à trois coupons. Le montant de la transaction, ainsi que le nom des membres, sont inscrits sur les trois coupons ; chacune des deux parties en prend un et le troisième est transmis au système de comptabilisation central. Le prix doit évidemment être le même sur les trois coupons.

Les caractéristiques de la monnaie dans les SEL

La monnaie utilisée au sein des SEL est très différente de la monnaie officielle, c'est d'ailleurs ce qu'ont recherché les fondateurs du système. Ces différences peuvent être résumées en trois caractéristiques techniques. La première est que cette monnaie est totalement **inconvertible** en monnaie conventionnelle. Il n'est donc possible ni d'acheter ni de vendre des unités en payant avec des euros ; le seul moyen de gagner des unités est de réaliser un échange dans le SEL. La seconde caractéristique est un corollaire de la première : le **cours de la monnaie** interne n'est en rien lié au cours de la monnaie officielle. Certaines monnaies alternatives ont un taux de change fixe avec leur monnaie officielle, mais ici, chaque unité est définie uniquement à l'intérieur du système. La troisième caractéristique enfin, est que cette monnaie est **scripturale**, c'est-à-dire qu'elle n'existe pas sous forme papier, mais uniquement sur le compte de chacun des membres. Ces trois caractéristiques entraînent beaucoup d'autres phénomènes, qui font que la monnaie à l'intérieur d'un SEL ne respecte pas les mêmes logiques que la monnaie officielle, ce que nous allons développer ici.

Y a-t-il des crédits ?

Comme il vient d'être précisé, la monnaie utilisée dans les SEL est inconvertible, non liée à une monnaie officielle, et scripturale. La première implication de ces caractéristiques est que l'usage du crédit est automatique et presque libre. Chaque nouvel adhérent démarre en effet avec un compte à zéro et, en l'absence de billets, il n'y a pas d'émission monétaire au préalable. L'adhérent est du coup obligé de s'endetter ou de vendre un bien ou un service, ce qui endettera un autre membre. Chaque échange donne en somme lieu à la création simultanée d'une dette et d'une créance égales, il n'est donc pas possible d'échanger sans que l'une des deux parties ne s'endette. Cet endettement

est libre dans le sens où le SEL ne doit pas autoriser cette création de dette. Ce n'est pas non plus une source de problème puisqu'il est assez simple de rembourser sa dette : il suffit de proposer des biens ou des services.

Afin d'éviter que certains membres soient en surendettement (ou amassent trop d'argent) la plupart des SEL ont néanmoins établi des limites. En effet, le compte des adhérents ne peut pas dépasser un montant fixé, en négatif ou en positif. Le SEL s'impose donc une responsabilité financière assez forte, contrairement aux acteurs du monde financier classique !

Dans la pratique, quelques SEL créditent le compte de tout nouvel adhérent d'un certain montant pour favoriser les premiers échanges. Certains membres sont en effet réticents à s'endetter dès le début. La liberté du crédit ne s'en trouve néanmoins pas affectée et le constat général est que cette pratique ne fragilise pas l'équilibre entre dettes et créances.

Comment se fixent les prix ?

Une deuxième implication des caractéristiques citées plus haut concerne la fixation des prix. En effet, la monnaie est inconvertible et son cours n'est pas fixé en fonction d'une autre monnaie. Les SEL retrouvent le pouvoir de fixer eux-mêmes les prix au départ de rien, ils peuvent, en quelque sorte, refixer les priorités dans l'économie ! Mais cet avantage peut vite devenir un casse-tête : comment décider de la valeur du travail de quelqu'un ou du prix d'une tarte fabriquée soi-même ? D'autant plus que le SEL ne peut contrôler tous les échanges et que la règle doit donc être acceptée (et comprise) par tout le monde.

Plusieurs pratiques, fort différentes, existent selon les SEL. Le groupe peut ainsi décider, malgré l'inconvertibilité, de fixer son cours sur celui de la monnaie nationale. Cette pratique est souvent rencontrée à la naissance d'un SEL pour offrir des repères aux utilisateurs. Elle apparaît néanmoins peu satisfaisante à la plupart des SEL qui essayent de s'affranchir de l'emprise de l'économie conventionnelle et cherchent précisément d'autres possibilités. L'une d'entre elles est de fixer le prix d'une heure de travail à un certain nombre d'unités, faisant valoir l'égalité des membres dans le SEL : tout travail se vaut et il n'y a pas de petit métier. C'est d'ailleurs de ce principe que vient le nom des « banques du temps » italiennes, britanniques ou américaines. Cette approche est bien adaptée à l'échange de services, mais elle ne règle pas le problème de l'échange de biens. La plupart des SEL adoptent dès lors le principe d'une libre négociation : le prix du bien est négocié entre les deux parties, avec tout de même certaines balises. En pratique, beaucoup de SEL mêlent différents principes, tentant de trouver le bon équilibre entre régulation et libéralisation.

Un certain nombre de SEL en Belgique francophone, sous la dénomination « SEL à caractère social »⁵, ont tranché ce problème en décidant de ne plus accepter que des échanges de services ou de savoirs. Cette approche leur permet d'adopter comme règle unique et formelle celle d'une heure de travail à prix fixe. Certains autres SEL adoptent des principes plus radicaux, qu'ils soient régulateurs (une unité de compte par échange, quel qu'il soit) ou libéraux (possibilité de fixer un prix différent pour les deux parties, ce qui déséquilibre alors le système de dettes et de créances).

La diversité prévaut donc largement dans ce domaine et les discussions peuvent être intenses à ce sujet au sein des SEL. En fait, nous le verrons dans une autre analyse⁶, cet aspect revêt une importance particulière puisqu'il influence le fonctionnement du SEL, mais surtout parce qu'il reflète un choix politique : celui de la valeur qu'on accorde au prix et à l'échange entre deux personnes.

⁵ <http://scs.name/>

⁶ Julien Didier, *Système d'échange local : À quoi ça sert ? Objectifs et principes*, Réseau Financement Alternatif, décembre 2010.

Taux d'intérêt, inflation, etc.

La combinaison du caractère inconvertisible de la monnaie et d'un cours libre a une autre implication : les SEL peuvent choisir le taux d'intérêt de leur monnaie, c'est-à-dire ce que rapporte la monnaie à ceux qui l'épargnent et ce qu'elle coûte à ceux qui l'empruntent. Dans les faits, presque tous les SEL décident de ne pas pratiquer de taux d'intérêt ou, autrement dit, de le fixer à 0 %. Ceci veut dire que les utilisateurs qui sont endettés dans le système ne doivent pas payer d'intérêts.

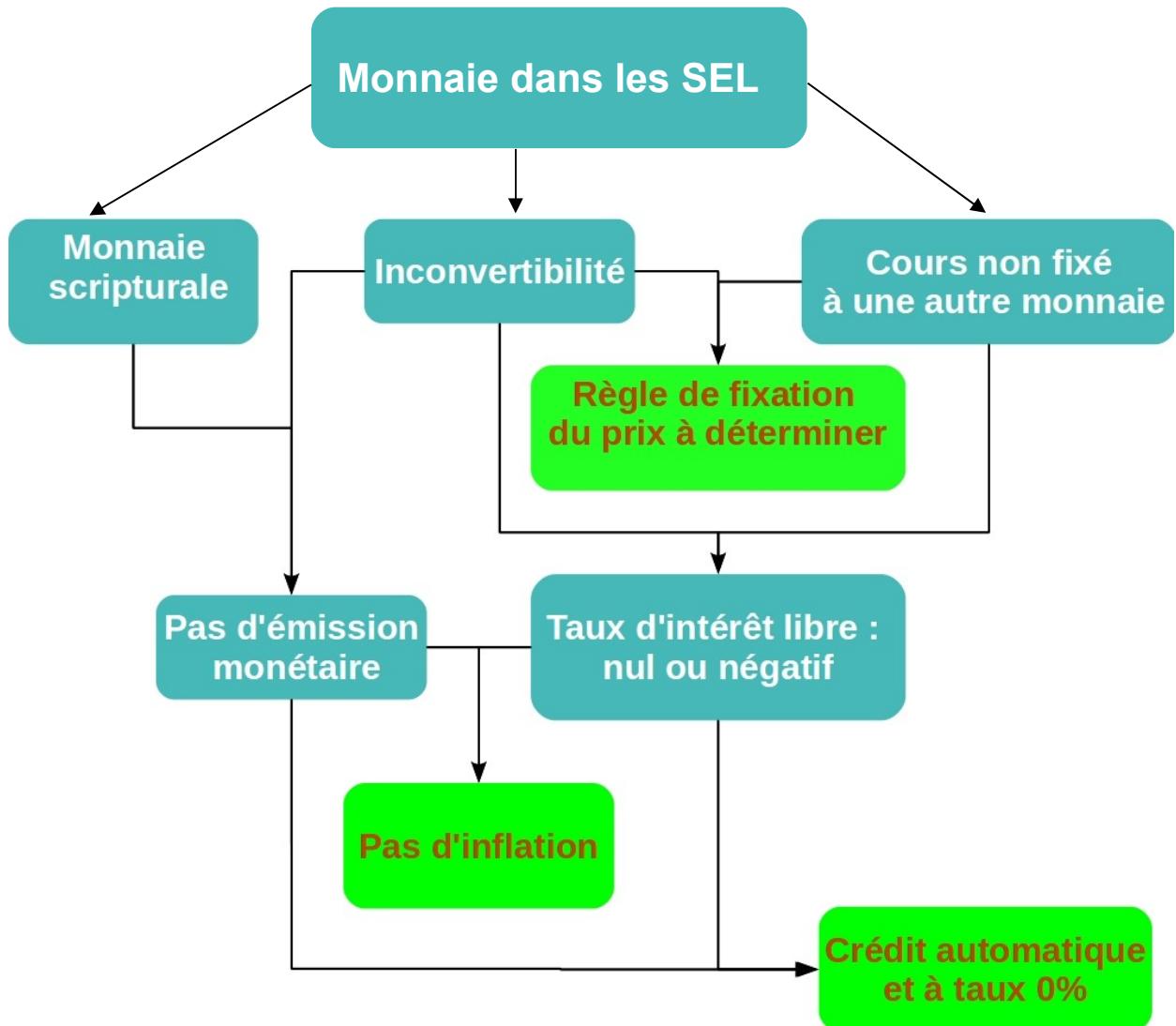
Puisque, comme nous l'avons dit, il n'y a pas de création – ni d'émission – monétaire et que le montant des dettes est égal au montant des créances, un taux d'intérêt nul signifie également que la « masse monétaire » totale est en permanence nulle : si tout le monde égalisait son compte, il n'y aurait plus de monnaie interne du tout. Or, une masse monétaire qui augmente au cours du temps, comme c'est le cas dans le système économique⁷, amène de l'inflation : il y a toujours plus d'argent, donc les prix augmentent. Ce phénomène est totalement absent des SEL : les prix n'augmentent pas. Il se peut néanmoins que les prix augmentent indirectement si les membres évaluent les biens en fonction des prix en monnaie officielle, qui, eux, augmentent constamment.

Certains SEL, développés dans la lignée de l'économiste Silvio Gesell⁸, pratiquent même un taux d'intérêt négatif, ce qui signifie que l'argent perd de sa valeur lorsqu'on ne l'utilise pas. Ceci a pour but de favoriser d'autant plus les échanges. En effet, les utilisateurs n'ont aucun intérêt à amasser une monnaie qui perd constamment de la valeur !

Toutes les implications développées dans cette analyse, au départ des trois caractéristiques de la monnaie des SEL, sont résumées dans le schéma suivant :

⁷ Les banques créent en permanence de l'argent en prêtant, à intérêt, de l'argent qu'elles n'ont pas.

⁸ BLANC J. (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'Harmattan.



Conclusion

On le voit donc, par la reconstruction d'un système simple d'échange, les SEL parviennent à déconstruire toute la logique monétaire dominante et à annuler, voire à inverser, ses effets perçus comme néfastes : l'inflation, le surendettement, le taux d'intérêt, la grande mobilité des capitaux... Ceci grâce à la volonté de citoyens de reconstruire un système économique sur des bases sociales. Cela ne veut pas pour autant dire que les SEL sont la solution directe à tous les problèmes, car, si leurs innovations sont très intéressantes, ces systèmes sont évidemment limités. Toutes ces questions feront l'objet de trois analyses ultérieures.



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Le Réseau Financement Alternatif est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.

